

NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL




Distr.
GENERALE
E/CN.4/615
8 mai 1951
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS-FRANCAIS

Distr. double

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

Septième Session

Point 3 (b) de l'ordre du jour

PROJET DE PACTE RELATIF AUX DROITS DE L'HOMME
ET MESURES DE MISE EN OEUVRE

Etats-Unis/France : Amendement au paragraphe 4 de la proposition présentée
par la France (E/CN.4/612)

Remplacer le paragraphe 4 par le texte suivant :

"s'engagent, compte tenu de leur organisation et de leurs ressources,
à prendre, tant dans le cadre national que grâce à la coopération internationale,
toutes les mesures législatives ou autres en vue d'assurer par étapes la pleine
réalisation des droits reconnus dans la présente partie du Pacte."